

GENESIS MOTOR EUROPE CODE DE CONDUITE

LE CODE GME

TABLE DES MATIÈRES

1. MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	3	6. NOUS PROTÉGEONS LES ACTIFS DE GME	17
2. VALEURS DE GME	4	6.1 Sécurité des information	18
3. LE CODE GME	5	6.2 Propriété intellectuelle	19
4. NOUS NOUS ENGAGEONS À ÊTRE UNE ENTREPRISE OÙ IL FAIT BON TRAVAILLER	7	6.3 Protection des données personnelles	20
4.1 Culture de diversité et d'inclusion	7	7. NOUS ASSURONS LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ	21
4.2 Égalité de traitement et des chances	7	7.1 Un lieu de travail sain et sûr	21
5. NOUS FAISONS DE AFFAIRES AVEC INTÉGRITÉ	9	7.2 Qualité et sécurité des produits	22
5.1 Lutte contre les pots-de-vin et la corruption	9	8. NOUS AIMONS NOTRE PLANÈTE	23
5.2 Cadeaux et divertissement	10	8.1 Environnement	23
5.3 Conflits d'intérêts	11	8.2 Respect des droits de l'homme et du travail	23
5.4 Respect des lois sur la concurrence	12	9. NOUS PARLONS	25
5.5 Interdiction du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme	13	9.1 Plateforme de dénonciation	26
5.6 Commerce internationa	14	9.2 Politique anti-représailles	26
5.7 Opérations d'initiés	15	10. GLOSSAIRE	27

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chez Genesis, nous sommes au point de départ d'un voyage audacieux - le voyage vers un avenir durable. Avec les conducteurs d'aujourd'hui qui font des choix plus responsables pour un avenir meilleur, Genesis prend des mesures fermes pour créer un avenir plus durable pour la conduite. Nous nous sommes efforcés d'apporter des changements positifs dans la vie de nos clients. Nous considérons nos clients comme nos invités, ce qui découle du principe coréen de son-nim 손님.

L'équipe de Genesis Motor Europe et moi-même sommes fermement résolus à protéger la confiance que les clients accordent à notre marque et à nos activités. Nous faisons des affaires avec intégrité, légalement et de manière responsable. Le code de conduite de GME ("le code GME") présente nos valeurs, nos principes de travail et nos attentes vis-à-vis de tous ceux qui travaillent pour nous et avec nous.

Le code GME est conçu pour vous guider et vous aider à prendre les bonnes décisions chaque jour, ce qui, nous le savons, peut parfois être difficile. Cependant, c'est la seule façon de protéger notre réputation, notre activité et, en fin de compte, les uns les autres.

Nous devons tous comprendre les principes et les suivre dans tout ce que nous faisons en relation avec les affaires de GME. Si vous ne trouvez pas de réponse à vos questions dans le Code GME, demandez des conseils. Vous pouvez contacter votre chef d'équipe, l'équipe RH ou votre Team Compliance. Nous encourageons chacun à s'exprimer, à poser des questions et à faire part de ses préoccupations en toute honnêteté et confiance.

Merci pour votre soutien et votre engagement.



Lawrence Hamilton
Managing Director
Genesis Motor Europe GmbH



02. VALEURS DE GME



2. VALEURS DE GME

GME identifie cinq valeurs fondamentales qui font partie de notre éthique commerciale et qui façonnent notre culture d'entreprise.

B

BIRTH

Nous sommes courageux.
Nous sommes ouverts pour les nouveaux défis.
Nous sommes fiers de faire le bon choix.
Nous sommes suffisamment courageux pour prendre la parole, si quelque chose nous semble douteux.

I

INTÉGRITÉ

Nous vivons dans l'intégrité: intransigeant et cohérent, nous prônons l'adhésion aux valeurs éthiques et aux principes de GME.

R

RESPONSABILITÉ

Nous assumons la responsabilité de nos actions.
Nous reconnaissons être responsables des résultats de nos décisions.

T

TRUST

Nous plaçons la confiance dans nos affaires et notre équipe.
La confiance est fragile. Nous savons que nous devons la construire et l'entretenir avec cohérence chaque jour.

H

HARMONY

Nous aimons les différences et la diversité.
Nous nous écoutons et nous respectons mutuellement.
L'harmonie fait de nous une seule équipe.

03. LE CODE GME



3. LE CODE GME

La façon dont nous travaillons en équipe et la façon dont nous faisons des affaires sont importantes. Le code GME illustre nos valeurs et nous donne des conseils sur la manière d'agir sur le lieu de travail, en ligne et dans les interactions avec des tiers.

Le code GME

- rassemble les valeurs de GME et le règlement intérieur
- définit nos attentes
- vise à aider tous les membres de l'équipe à prendre les bonnes décisions
- fait partie intégrante du programme d'intégrité et de conformité de GME, qui encadre nos efforts de conformité pour garantir le respect des lois et des règlements.

NOUS ADHÉRONS TOUS AU CODE GME

Les termes "nous" ou "notre" dans le code GME désignent Genesis Motor Europe, ses filiales ("Entités GME"), nos directeurs, nos responsables et les membres de notre équipe.

Le Code GME s'applique à tous les directeurs, responsables et membres de l'équipe de GME et des entités GME.

Nous demandons à nos partenaires commerciaux de respecter notre code de conduite GME pour les partenaires commerciaux et d'appliquer leurs propres normes pour être en conformité avec les lois et répondre à nos attentes.

NOUS PRENONS TOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLES

- Nous lisons, comprenons et suivons le code GME.
- Nous menons nos activités conformément aux normes définies dans le code GME, les politiques et les directives de GME.
- Nous recherchons des conseils et un soutien si nous ne sommes pas sûrs de la ligne de conduite la plus appropriée à adopter.

Point de contact: Votre Team Compliance

Curriel: compliance@eu.genesis.com

- Nous signalons les violations réelles ou potentielles du Code GME ou de toute autre réglementation interne ou externe. Nous consultons le dernier chapitre pour plus d'informations sur notre politique de protection des dénonciateurs et sur les multiples canaux permettant de signaler les violations ou de faire part de vos préoccupations.
- Nous reconnaissons que les violations du code GME feront l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

LES RESPONSABLES DE GME ONT DES RESPONSABILITÉS PARTICULIÈRES

L'encadrement supérieur montre la voie avec intégrité:

- Instaure une culture d'entreprise ouverte et honnête, où chacun se sent en sécurité pour s'exprimer, sans crainte de représailles.
- Prend des mesures appropriées en cas de mauvaise conduite.

Les chefs d'équipe:

- Donnent l'exemple.
- Sont conscients des risques de conformité dans leur domaine de responsabilité.
- Sensibiliser et assurer la conformité au sein de leurs équipes.

COMMENT UTILISER LE CODE GME?

Le Code est divisé en plusieurs chapitres, dont le dernier est un glossaire. Chaque section comprend NOTRE POLITIQUE relative au sujet concerné, indique NOS ATTENTES, signales les RESSOURCES D'INFORMATION et met en évidence les fonctions clés pour fournir un soutien.

COMMENT PRENDRE UNE DECISION DANS DES SITUATIONS QUI NE SONT PAS PRÉVUES DANS CE CODE?

Le code GME traite divers sujets. Cependant, vous pouvez toujours être confrontés à des situations pour lesquelles n'avons pas de réglementat explicite dans ce Code.

Posez-vous les questions suivantes avant d'agir:

Ce comportement

- est-il honnête, légal et éthique?
- est-il conforme aux principes GME énoncés dans le Code GME?
- vous semble-t-il "juste"?
- si on me demande une explication, puis-je la supporter et la justifier?

Si la réponse à l'une de ces questions est "non", veuillez demander Votre Team Compliance.

BESOIN D'UN CONSEIL?

Si vous avez des questions ou des préoccupations, vous pouvez contacter Juridique et conformité GME.

04. NOUS NOUS ENGAGEONS
À ÊTRE UN ENDROIT OÙ IL
FAITH BON TRAVAILLER



4. NOUS NOUS ENGAGEONS À ÊTRE UN ENDROIT OÙ IL FAIT BON TRAVAILLER

Nous voulons créer et maintenir un lieu de travail où les membres de l'équipe peuvent exercer leurs activités dans un environnement respectueux et inclusif. Nous ne tolérons pas les comportements irrespectueux qui pourraient avoir un impact négatif sur le bien-être et les performances individuelles des membres de notre équipe.

4.1 CULTURE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Nous apprécions les différences et nous embrassons la diversité.

NOTRE POLITIQUE

Nous promovons un environnement de travail inclusif où chacun peut s'épanouir pleinement au travail. Nos dirigeants sont responsables de la création et du maintien d'une culture de tolérance, d'impartialité et d'ouverture.

Nous ne tolérons aucune forme de violence, de harcèlement, de discrimination, d'intimidation et tout autre comportement offensant, qu'il soit sexuel, physique, verbal ou psychologique.

NOTRE ATTENTE

- Soyez attentif aux différences et aux sensibilités
- N'utilisez jamais un langage ou des images offensantes ou irrespectueuses dans les communications internes ou externes.
- Évitez les comportements humiliants, offensants, intimidants envers les autres membres de l'équipe ou les tiers, sachant que de tels comportements

peuvent entraîner des sanctions imposées non seulement à GME mais aussi aux membres de l'équipe, conformément aux lois locales applicables. Local laws.

- Garantissez l'égalité de traitement et de chances à tous les membres de l'équipe, de l'embauche à la fin de la relation de travail.

4.2. ÉGALITE DE TRAITEMENT ET DE CHANCES

Nous offrons équitablement des chances égales à tous les membres de l'équipe, exclusivement sur la base des compétences, des performances et du potentiel.

Nous ne pratiquons aucune discrimination pour des raisons d'origine ethnique, de nationalité, de classe sociale, d'âge, de sexe, de changement de sexe, d'état civil, de grossesse, d'orientation sexuelle, d'idéologie, d'opinion publique, de religion ou de toute autre condition.

NOTRE ATTENTE

- Garantir l'égalité de traitement et de chances à tous les membres de l'équipe, de l'embauche à la fin de la relation de travail.

BESOIN DE CONSEILS?

Si vous avez des questions ou des préoccupations liées à ce sujet, vous pouvez contacter votre équipe RH ou votre Team Compliance.

A woman with curly hair is driving a luxury car at night. She is smiling and looking towards the center console. The car's interior is illuminated with ambient lighting, and the steering wheel features a silver logo. The text "05. NOUS FAISONS DES AFFAIRES AVEC INTÉGRITÉ" is overlaid on the right side of the image.

05. NOUS FAISONS
DES AFFAIRES AVEC
INTÉGRITÉ

5.1 ANTI-CORRUPTION

NOTRE POLITIQUE

Notre succès vient de nos produits désirables et sophistiqués et de nos services uniques. Nous n'achetons aucune entreprise et ne bénéficions d'aucun traitement de faveur.

Nous interdisons les pots-de-vin et la corruption sous toutes leurs formes.

Nous n'offrons, ne promettons ni ne fournissons aucun bénéfice financier ou autre avantage à une autre personne afin d'influencer de manière inappropriée les décisions commerciales. Nous n'acceptons pas ces avantages. Nous ne permettons pas non plus à d'autres de les fournir en notre nom.

NOTRE ATTENTE

- Travaillez avec des partenaires commerciaux qui partagent notre engagement
- Faites particulièrement attention lorsque vous traitez avec des fonctionnaires et des autorités publiques
- Ne faites pas de paiements de facilitation (petits paiements ou faveurs accordés à des agents publics pour accélérer une procédure administrative de routine).
- Évitez de prendre part à des actes de corruption par des pratiques telles que des cadeaux, des invitations, des parrainages, des dons ou des traitements préférentiels.
- N'ignorez pas les signes d'un comportement corrompu.
- Documentez les dépenses professionnelles de manière précise et transparente.

- Informez immédiatement votre Team Compliance si vous recevez une demande de pot-de-vin, de paiement de facilitation ou toute autre offre inappropriée.

VOUS AVEZ BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS?

Politique d'éthique commerciale et d'anticorruption

BESOIN DE CONSEILS?

Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez contacter Votre Team Compliance.

5.2 CADEAUX ET DIVERSSEMENT

NOTRE POLITIQUE

Offrir ou accepter des cadeaux, des marques d'hospitalité et des divertissements peut être mal utilisé et mal interprété, et peut également créer un conflit d'intérêts en cas d'échanges avec des partenaires commerciaux.

Nous n'offrons pas, ne promettons pas, ne donnons pas ou ne recevons pas de cadeaux, d'hospitalité ou de divertissement à des fins inappropriées, par exemple pour obtenir des avantages indus, pour exercer une influence sur des tiers, pour obtenir un traitement préférentiel.

NOTRE ATTENTE

- Travaillez avec des partenaires commerciaux qui partagent notre engagement
- Faites particulièrement attention lorsque vous traitez avec des fonctionnaires et des autorités publiques
- Ne faites pas de paiements de facilitation (petits paiements ou faveurs accordés à des agents publics pour accélérer une procédure administrative de routine).
- Évitez de prendre part à des actes de corruption par des pratiques telles que des cadeaux, des invitations, des parrainages, des dons ou des traitements préférentiels.
- N'ignorez pas les signes d'un comportement corrompu.
- Documentez les dépenses professionnelles de manière précise et transparente.
- Informez immédiatement votre Team Compliance si vous recevez une demande de pot-de-vin, de paiement de facilitation ou toute autre offre inappropriée.

VOUS AVEZ BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS?

Politique d'éthique commerciale et d'anticorruption

BESOIN DE CONSEILS?

Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez contacter Votre Team Compliance.

5.3 CONFLITS D'INTÉRÊTS

NOTRE POLITIQUE

Nous devons agir dans le meilleur intérêt de GME et éviter les conflits d'intérêts, y compris l'apparence de conflits d'intérêts. Cela signifie éviter toute activité, relation ou autre circonstance qui interfère avec notre statut, nos devoirs et notre position en tant que membres de l'équipe GME.

L'apparence de conflit d'intérêts fait référence à des situations où l'impartialité d'un membre de l'équipe peut être mise en doute, notamment dans les cas où une personne raisonnable peut avoir l'impression qu'un membre de l'équipe ferait preuve de favoritisme envers quelqu'un. Lorsqu'il s'agit de l'apparence d'un conflit d'intérêts ou d'un conflit d'intérêts potentiel, le fait de le divulguer et de demander l'approbation appropriée peut empêcher qu'il ne devienne un conflit d'intérêts.

NOTRE ATTENTE

- Soyez ouvert et transparent: o Déclarez toute relation ou activité personnelle susceptible d'interférer avec les affaires de GME ou de mettre en doute votre loyauté ou vos performances professionnelles - par exemple, les décisions de recrutement incluant la famille ou les amis, le fait d'avoir un intérêt financier dans une entreprise concurrente, une activité ou un emploi extérieur.
- Évitez d'utiliser toute information ou opportunité à des fins de gain personnel, dont vous avez eu connaissance en raison de votre position au sein de GME - par exemple, tirer profit d'opportunités commerciales qui, autrement, reviendraient à GME.
- Divulquez et demandez l'approbation lorsque vous ou un membre de votre famille peut bénéficier d'une décision commerciale de GME - par exemple, GME achète des produits, des propriétés, des services d'une société dans laquelle vous ou un membre de votre famille avez des intérêts.

- Évitez d'être impliqué dans des décisions qui remettent en cause votre objectivité - par exemple les décisions de passation de marchés concernant des partenaires commerciaux dans lesquels votre famille ou vos amis ont un intérêt ou les décisions de recrutement concernant votre famille ou vos amis.
- Évitez de donner ou d'accepter des cadeaux, des marques d'hospitalité ou des divertissements à un partenaire commercial ou de sa part.

VOUS AVEZ BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS?

Politique d'éthique commerciale et d'anticorruption

BESOIN DE CONSEILS?

Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez contacter Votre Team Compliance.

5.4 RESPECT DES LOIS SUR LA CONCURRENCE

NOTRE POLITIQUE

Nous croyons en une concurrence libre et loyale et menons nos activités en conformité avec les lois sur la concurrence et les lois antitrust.

Nous ne concluons pas d'accords avec des concurrents qui aboutissent à une entente en fixant les prix, en divisant les marchés cibles ou les clients, en lançant des appels d'offres collusoires ou en limitant l'approvisionnement.

Nous ne partageons pas d'informations commercialement sensibles, directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'un tiers tel que des consultants ou des associations professionnelles), telles que les prix, les coûts, les appels d'offres, les clients, les marchés, les fournisseurs ou les plans et stratégies d'entreprise.

Nous respectons les informations confidentielles de nos concurrents et n'obtenons des informations sur la concurrence que par des moyens légaux et éthiques.

NOTRE ATTENTE

- Évitez de partager des informations commercialement sensibles
- Évitez les conversations sur des sujets sensibles avec les concurrents et quittez immédiatement les réunions ou les événements au cas où de telles discussions auraient lieu
- Contactez votre Team Compliance
 - Immédiatement au cas où vous seriez par inadvertance en possession d'une information confidentielle d'un concurrent
 - Avant de rencontrer des concurrents lors de réunions d'associations professionnelles ou de manifestations industrielles

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS?

Lignes directrices du droit de la concurrence.

BESOIN DE CONSEILS?

Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez contacter Votre Team Compliance.

5.5 INTERDICTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME

NOTRE POLITIQUE

GME soutient la lutte contre la criminalité financière sous toutes ses formes et s'engage à respecter toutes les lois pertinentes. Cela inclut un engagement à mener ses affaires d'une manière qui vise à prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et à s'abstenir d'activités qui pourraient potentiellement faciliter le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

NOTRE ATTENTE

Contactez immédiatement votre Team Compliance en cas d'activités suspectes de clients, de partenaires commerciaux et d'autres tiers. Cela concerne notamment :

- o les commandes ou les achats qui ne seraient pas conformes aux activités habituelles du client ou du partenaire commercial
- o les demandes de paiement en espèces ou de conditions de paiement inhabituelles
- o les demandes d'effectuer des paiements à des tiers ou d'accepter des paiements de tiers
- o des demandes de paiement sur un compte situé dans un pays différent de celui où se trouve le partenaire commercial.

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS?

Politique anti-blanchiment de GME.

BESOIN DE CONSEILS?

Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez contacter Votre Team Compliance.

5.6 COMMERCE INTERNATIONAL

NOTRE POLITIQUE

Nous nous engageons à respecter toutes les lois relatives au commerce international, au contrôle des exportations et aux importations dans les pays où nous opérons:

- Les règlements sur les sanctions, qui interdisent de faire des affaires dans certains pays, avec certains individus ou entreprises et avec certains produits;
- Les réglementations sur le contrôle des exportations, qui restreignent l'exportation de biens, de technologies et de logiciels spécifiques vers certains pays ou certains utilisateurs finaux. Outre les marchandises, les restrictions de contrôle des exportations peuvent également s'appliquer aux dessins techniques envoyés par courrier électronique.
- Les règlements relatifs aux importations/douanes, qui régissent les produits importés et les droits de douane pour ces produits.

Nous interdisons toute activité commerciale avec des entreprises, des organisations, des groupes ou des personnes figurant sur les listes de sanctions.

NOTRE ATTENTE

- Avant de commencer une coopération, vérifiez si la juridiction concernée a fait l'objet de mesures restrictives ou de sanctions (par exemple, un embargo).
- S'assurer que les articles concernés par une transaction ne sont pas interdits ou restreints pour la fourniture à certaines destinations.
- Ne faites pas d'affaires avec des personnes et des entités visées par des mesures de sanction.
- N'exportez pas de produit soumis à la réglementation sur le contrôle des exportations sans vous demander si une licence d'exportation est nécessaire.

BESOIN DE CONSEILS?

Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez contacter votre Team Compliance.

5.7 DÉLITS D'INITIÉ

NOTRE POLIITIQUE

Le délit d'initié consiste à abuser des secrets, des connaissances, des informations sur les ventes, des informations sur l'organisation d'une entreprise, comme une fusion ou une acquisition, des informations sur le cours de l'action et des décisions internes.

Nous ne divulguons pas de secrets d'initiés, de connaissances ou d'informations obtenues directement ou indirectement dans le cadre de notre travail, ni n'utilisons ces gains illicites dans le but de poursuivre un intérêt personnel.

NOTRE ATTENTE

- Ne participez à aucune forme de délit d'initié pour tirer un avantage quelconque de l'accès à des informations sensibles sur les prix;
- N'achetez ou ne vendez jamais de titres de la société ou d'autres sociétés cotées en bourse si vous disposez d'informations privilégiées;
- Ne conseillez jamais à d'autres personnes d'effectuer des transactions si vous disposez d'informations privilégiées; et
- Ne divulguez jamais d'informations privilégiées à quiconque, y compris aux autres membres de l'équipe (sauf s'ils ont besoin de ces informations pour faire leur travail).

BESOIN DE CONSEILS?

Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez contacter votre Team Compliance.

5.8 COMMUNICATION ET REPRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

NOTRE POLITIQUE

Seuls les services ou personnes autorisés peuvent faire des déclarations publiques au nom de GME. Nous ne parlons au nom de GME que lorsque nous sommes autorisés à le faire.

Nous voulons que nos collègues de GME se sentent autorisés à publier sur les médias sociaux, à s'impliquer dans des conversations pertinentes autour de notre activité, et à partager des mises à jour commerciales clés et des bonnes nouvelles. Comme nos activités sur les médias sociaux ont un impact vital sur notre marque et notre réputation, nous devons communiquer de manière honnête, responsable et respectueuse.

NOTRE ATTENTE

- Suivez les directives de GME en matière de médias sociaux;
- Évitez de faire des déclarations publiques au nom de GME: si vous commentez un sujet qui intéresse GME, indiquez clairement que vos opinions sont les vôtres et que vous ne parlez pas au nom de l'entreprise;
- Ne partagez pas d'informations non publiques, confidentielles ou sensibles;
- Agissez avec professionnalisme et évitez les spéculations et les rumeurs;
- Contactez l'équipe des médias sociaux de GME si vous n'êtes pas sûr qu'un contenu soit approprié.

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS?

Politique anti-blanchiment de GME.

BESOIN DE CONSEILS?

Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez contacter votre Team Compliance.

06. NOUS PROTÉGEONS
LES ACTIFS DE GME



6. NOUS PROTÉGEONS LES ACTIFS DE GME

NOTRE POLITIQUE

Nous devons utiliser les actifs de GME qui nous sont confiés de manière appropriée et responsable.

Les actifs GME sont des actifs corporels et incorporels, y compris les actifs numériques et électroniques, par exemple les fournitures de bureau, les appareils (ordinateurs, tablettes, téléphones portables), les véhicules, les biens immobiliers, les outils, les logiciels et tout autre élément mis à notre disposition pour effectuer notre travail.

Nous devons utiliser les actifs de GME à des fins commerciales, les protéger contre tout accès, utilisation et divulgation non autorisés.

Nous protégeons l'accès aux installations de GME et empêchons toute entrée non autorisée.

OUR EXPECTATION

- N'utilisez pas les biens de GME à des fins personnelles privées
- N'utilisez que des logiciels et des dispositifs autorisés
- Sauvegarder les documents et les informations internes
- Protégez les actifs de GME contre la perte, le vol ou l'accès non autorisé
- Restituez correctement les actifs de GME à la fin de la relation de travail.

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS?

Politique anti-blanchiment de GME.

BESOIN DE CONSEILS?

T Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez contacter votre Team Compliance.

6.1 SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

NOTRE POLITIQUE

Les informations commerciales de GME sont un atout crucial et un avantage concurrentiel. Nous devons protéger les informations confidentielles et les secrets commerciaux de GME.

Nous traitons également les informations de tiers en notre possession avec le même niveau de soin et de protection.

NOTRE ATTENTE

- Suivez nos politiques de sécurité de l'information
- Ne divulguez jamais d'informations confidentielles sans l'autorisation écrite préalable de GME
- Ne divulguez jamais d'informations confidentielles à des tiers avant d'avoir conclu des accords de confidentialité
- Ne discutez pas et n'affichez pas d'informations confidentielles en dehors du lieu de travail où elles peuvent être entendues ou vues par des tiers non autorisés
- Veillez à ne pas discuter d'informations confidentielles dans les espaces de bureau ouverts.

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS?

Politique anti-blanchiment de GME.

BESOIN DE CONSEILS?

Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez contacter votre Team Compliance.

6.2 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

NOTRE POLITIQUE

Nous nous sommes lancés dans cette aventure audacieuse avec la maxime suivante: chez Genesis, le design est une marque, et la marque est un design.

Notre conception, nos technologies et nos innovations sont au cœur de notre activité et doivent être protégées par des marques, des brevets, des dessins et modèles, des droits d'auteur et des secrets commerciaux ("droits de propriété intellectuelle" ou "droits de PI"). Les droits de propriété intellectuelle sont essentiels à notre activité et doivent être protégés.

Nous nous engageons à respecter la propriété intellectuelle, les secrets commerciaux, les informations confidentielles et exclusives des autres. Une utilisation illégale peut entraîner de graves conséquences pour GME et les membres de l'équipe, telles que la responsabilité civile, pénale et administrative, et porter atteinte à notre réputation.

NOTRE ATTENTE

- Gardez la propriété intellectuelle de Genesis confidentielle et respectez les informations confidentielles d'autrui
- N'utilisez jamais de matériel protégé par un droit de propriété intellectuelle sans l'autorisation du détenteur du droit
- Soyez vigilant et veillez à ce que les documents de tiers ne soient utilisés que conformément aux termes de la licence correspondante
- Si vous constatez qu'un tiers enfreint ou abuse les droits de propriété intellectuelle de Genesis, contactez immédiatement l'équipe juridique et de conformité.

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS?

Politique anti-blanchiment de GME.

BESOIN DE CONSEILS?

Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez contacter votre Team Compliance.

6.3 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous sommes toujours confrontés à une concurrence féroce alors que la menace de fuite de données est toujours présente. Pour nous protéger de cette menace et rester compétitifs, nous demandons aux membres de notre équipe de faire de leur mieux pour protéger les données en agissant de manière autonome et responsable.

La protection et le traitement responsable des données personnelles des clients, des membres de l'équipe et des autres personnes associées à GME est un objectif clé pour notre entreprise. Une violation des réglementations en matière de protection des données peut avoir des conséquences juridiques et économiques qui doivent être prises en compte et peut également entraîner des dommages importants pour notre réputation.

NOTRE ATTENTE

- Soyez extrêmement conscient et prenez les mesures appropriées lors de la collecte, du traitement, de l'utilisation, de la divulgation, du stockage et du transfert de données personnelles
- Ne traitez, utilisez, divulguez ou stockez des données personnelles que si nous disposons d'une base légale pour le faire (par exemple, le consentement de la personne concernée)
- N'accéder aux données personnelles que si celles-ci sont strictement nécessaires à l'exécution de votre travail et utilisez le moins de données possible d'une personne concernée
- Sécurisez le traitement des données personnelles par les prestataires de services tiers en impliquant votre Team Compliance pendant la procédure de sélection
- Ne transférez pas les données personnelles en interne et à des tiers, en particulier lorsqu'ils sont situés en dehors de l'UE, sans vérifier si le transfert est autorisé

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS?

Politique anti-blanchiment de GME.

BESOIN DE CONSEILS?

Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez contacter votre Team Compliance.



07. NOUS ASSURONS LA
SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ

7.1 UN LIEU DE TRAVAIL SAIN ET SÛR

NOTRE POLITIQUE

Nous prenons grand soin du bien-être des membres de l'équipe GME. GME s'engage fermement à fournir un environnement de travail sain et sûr.

Nous nous conformons aux lois sur la santé et la sécurité au travail et aux règlements de sécurité qui s'appliquent à notre lieu de travail. Notre engagement porte également sur la santé et la sécurité de nos clients, visiteurs et partenaires commerciaux.

NOTRE ATTENTE

- Respectez les règles internes en matière de santé et de sécurité
- Ne mettez pas votre santé et votre sécurité ou celles de vos collègues en danger
- Ne travaillez jamais sous l'influence d'une substance (drogue ou alcool) qui pourrait vous empêcher de faire votre travail de manière sûre et efficace
- Signalez toute action ou décision pouvant entraîner des risques pour la santé et la sécurité

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS?

Politique de sécurité.

BESOIN DE CONSEILS?

Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez contacter votre Team Compliance.

7.2 QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS

NOTRE POLITIQUE

La qualité de nos produits et services est fondamentale pour notre succès. Nous créons et fabriquons des produits qui sont sûrs pour nos clients.

Nous respectons les lois, règlements et normes qui s'appliquent à nos produits. Nous mettons en œuvre un système de vérification et d'inspections de contrôle de la qualité pour tester et surveiller la qualité de nos produits.


Dans le cas où un défaut est identifié sur un produit Genesis particulier, GME a mis en place des procédures de traçabilité et de rappel pour s'assurer que le défaut est identifié et rectifié aussi rapidement que possible.

NOTRE ATTENTE

- Le cas échéant, assurez-vous de connaître les normes de qualité de GME et les spécifications techniques de ses produits.
- Faites part de vos préoccupations concernant des changements potentiels ou réels dans la qualité d'un produit. N'ignorez pas les problèmes potentiels que vous identifiez concernant la sécurité ou la qualité d'un produit.
- Le cas échéant, n'oubliez pas de vérifier que toute la documentation relative à la conformité de la qualité et tous les contrôles de qualité ont été effectués.

BESOIN DE CONSEILS?

Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez contacter notre équipe chargée des produits.

A photograph of three children sitting in the back of a car. The child in the center is a boy with red hair and freckles, wearing a white and orange shirt, smiling broadly. To his left is a girl with brown hair, also smiling. To his right is a girl with long dark hair, wearing a grey sweater, smiling and resting her head on the window. The car's interior features black leather seats with a diamond-quilted pattern. The text "08. NOUS AIMONS NOTRE PLANÈTE" is overlaid on the left side of the image.

08. NOUS AIMONS
NOTRE PLANÈTE

8.1 ENVIRONMENT

NOTRE POLITIQUE

Nos clients font des choix responsables pour un avenir meilleur. De même, GME prend des mesures audacieuses pour l'avenir, en faisant des choix responsables pour protéger l'environnement et créer un avenir plus durable pour la conduite.

Nous développons continuellement des technologies de haute performance et des voitures écologiques afin de créer des changements positifs dans la vie de nos clients.

Nous réfléchissons à de nouvelles façons d'exister en équilibre avec la nature. Nous voyons cela comme une chance de faire une différence pour l'avenir de notre planète.

GME reconnaît que l'environnement est un facteur clé de succès et crée des valeurs d'entreprise par une gestion environnementale proactive.

NOTRE ATTENTE

- Respectez les réglementations environnementales partout où nous opérons.
- Travaillez avec des partenaires commerciaux qui partagent notre engagement.
- N'évitez jamais une pratique respectueuse de l'environnement pour gagner du temps.
- Ne sous-estimez pas votre impact individuel: consommez l'énergie et les autres ressources de manière économique et efficace.
- Signalez immédiatement toute violation des exigences environnementales dont vous auriez connaissance.

8.2 RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DU TRAVAIL

NOTRE POLITIQUE

Nous respectons et protégeons les droits de l'Homme en nous conformant à toutes les lois applicables et aux droits de l'Homme internationalement reconnus.

Nous veillons à ne pas être directement ou indirectement complices de violations des droits de l'Homme.

Nous éliminons toutes les formes de travail forcé et obligatoire, le travail des enfants, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains, ainsi que la discrimination en matière d'emploi et de profession.

NOTRE ATTENTE

- Traitez tout le monde avec respect et dignité
- Travaillez avec des partenaires commerciaux qui respectent les droits de l'homme et du travail
- Signalez et prenez immédiatement les mesures nécessaires si vous avez connaissance de violations des droits de l'Homme dans notre chaîne d'approvisionnement.

BESOIN DE CONSEILS?

Si vous avez des questions ou des préoccupations liées à ce sujet, contactez votre équipe RH ou votre Team Compliance.



09. NOUS PRENONS LA
PAROLE!

9. NOUS PRENONS LA PAROLE!

Nous nous engageons à créer un environnement de travail où les membres de l'équipe se sentent encouragés à poser des questions, à faire part de leurs préoccupations et à signaler les actes répréhensibles.

Nous adoptons une culture de la justice qui repose sur l'instauration d'un climat de confiance afin que les membres de l'équipe puissent également signaler leurs propres erreurs honnêtes sans crainte de représailles.

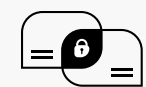
Si vous savez ou soupçonnez qu'une violation du Code GME, des politiques GME et/ou des lois applicables est en cours ou a eu lieu, signalez-la,



en personne en contactant votre chef d'équipe, les RH, la direction générale ou votre Team Compliance



par courriel à compliance@eu.genesis.com



en utilisant la plateforme de dénonciation en ligne, où vous pouvez également faire un rapport anonyme¹

Nous prendrons votre préoccupation au sérieux ainsi que les mesures appropriées.

9.1 POLITIQUE ANTI-REPRÉSAILLES

GME ne tolérera aucune forme de représailles à l'encontre des personnes ayant déposé un rapport, y compris les menaces de représailles et les tentatives de représailles.

¹ Veuillez utiliser le lien ci-dessous pour effectuer un signalement anonyme: <https://hyundai.gan-compliance.com/caseReport>

Si un membre de l'équipe estime qu'il a subi des représailles pour avoir soulevé un problème réel, il doit également le signaler par le biais de la plateforme d'alerte.

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS?

Politique de sécurité

BESOIN DE CONSEILS?

Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez contacter votre Team Compliance.

9.2 PLATEFORME DE DÉNONCIATION

La plateforme de dénonciation est une plateforme en ligne qui permet aux membres de l'équipe de soulever une préoccupation ou de signaler une violation en toute confidentialité et de manière anonyme, s'ils le souhaitent.

Dans la plateforme d'alerte, les membres de l'équipe seront invités à divulguer des informations pertinentes en rapport avec leur préoccupation (par exemple, le contexte de la préoccupation, les personnes impliquées, les preuves factuelles si elles sont disponibles).

Le signalement d'une violation ou d'une préoccupation entraînera les actions suivantes:

∨	REPORT	Whistleblower makes a report.
∨	ACKNOWLEDGEMENT	Whistleblower receives an acknowledgement of receipt.
∨	ANONIMITY	If reported anonymously, communication will be conducted on an anonymous mailbox of the Whistleblower Platform.
∨	DESIGNATION	Report will be directed to the designated persons of your Compliance Team.
∨	INVESTIGATION	In case the allegation is plausible, your Compliance Team will develop an investigation plan. If asked, team members should cooperate fully in an investigation.
∨	RESULT	Whistleblower will receive a notification of closure.
∨	REMEDIATION	Depending on the result, if substantiated, disciplinary measures may be imposed by HR. GME may also take further remediation actions such as trainings or improvements in policies or procedures.

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS?

Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique de protection des dénonciateurs de GME.

BESOIN DE CONSEILS?

Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez contacter votre Team Compliance.

A woman with voluminous curly hair is looking out of the open driver-side window of a white luxury car. The interior of the car is visible, featuring a light-colored leather steering wheel with the Bentley logo, a digital instrument cluster, and a large infotainment screen. The screen displays the date 'Sat, Feb. 19' and the time '9:53 AM'. The scene is set during sunset, with warm light illuminating the woman's hair and the car's interior. The background shows a blurred landscape with a body of water.

10. GLOSSAIRE

10. GLOSSAIRE

Les termes du présent glossaire ont les significations suivantes aux fins du présent code et de la section pertinente.

ACTIFS/GME ACTIFS	<p>Les actifs de GME comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actifs tangibles (par exemple, biens immobiliers, fournitures de bureau, machines, équipements, liquidités, stocks) • Actifs incorporels (par exemple, secrets commerciaux, propriété intellectuelle, brevets, marques, licences et permis) • Actifs numériques (par exemple, photos, vidéos, fichiers audio, graphiques, PDF, feuilles de calcul, documents, etc.) • Actifs électroniques (par exemple, dispositifs, logiciels, outils, systèmes d'information, programmes)
CORRUPTION	<p>c'est offrir, promettre, donner un avantage financier ou autre pour influencer indûment une décision ou obtenir une commande. (Corruption active)</p> <p>c'est aussi demander, recevoir, accepter un avantage financier ou autre à des fins personnelles en abusant du pouvoir et de la confiance. (Corruption passive)</p> <p>est une forme de corruption qui ne se produit pas seulement en relation avec des agents publics mais aussi dans la pratique commerciale. (Corruption commerciale)</p>
PARTENAIRE COMMERCIAL	Toute personne physique ou morale avec laquelle Genesis entretient une relation d'affaires basée sur une relation contractuelle, par exemple des fournisseurs, des vendeurs, des consultants, des partenaires stratégiques, etc.
DONATION CARITATIVE	Is a voluntary contribution (often in form of financial support) made to a non-profit organisation to support its cause without expecting anything in return.

INFORMATIONS COMMERCIALE- MENT SENSIBLES	Fait référence aux prix, aux coûts, aux prix d'achat, aux conditions commerciales (par exemple, les conditions de campagne, les investissements, les volumes), à la stratégie générale de Confidential information refers to any non-disclosed information, including non-public ideas, new products and design, business plans and strategies, financial information, internal communications and other business information, that can only be shared internally on a strict need-to-know basis.
---	---

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES	Les informations confidentielles désignent toute information non divulguée, y compris les idées non publiques, les nouveaux produits et la conception, les plans et stratégies d'entreprise, les informations financières, les communications internes et autres informations commerciales, qui ne peuvent être partagées en interne que sur la base d'un strict besoin d'en connaître le contenu.
---	--

CORRUPTION	Est tout comportement malhonnête et illégal visant à obtenir un avantage par des moyens illégitimes. Les pots-de-vin, la fraude, le détournement de fonds et le blanchiment d'argent sont des exemples de corruption.
-------------------	---

DIVERTISSEMENT	Sont des spectacles ou des activités qui divertissent les gens et qui ne sont pas directement liés aux activités principales de l'entreprise. Par exemple, les événements culturels, sportifs et de loisirs, etc.
-----------------------	---

PAIEMENT DE FACILITATION	Les paiements dits "de facilitation" sont de "petits pots-de-vin" versés pour garantir ou accélérer l'exécution d'une action de routine. Les paiements de facilitation sont généralement versés aux agents publics pour accélérer une procédure publique de routine. Ils peuvent également prendre la forme de petits cadeaux, de repas, etc. Les paiements de facilitation font partie des pots-de-vin et constituent une infraction pénale dans la plupart des juridictions. Ils sont donc strictement interdits dans les entités de Genesis Motor Europe.
-------------------------------------	--

MEMBRES DE LA FAMILLE	Sont les conjoints, les parents, les frères et sœurs, les enfants, les grands-parents, les tantes, les oncles, les nièces et les neveux ainsi que les beaux-parents.
----------------------------------	--

CADEAU	Aux fins de la présente politique, un cadeau est toute chose de valeur donnée par une personne physique ou morale (donateur) à une autre personne physique ou morale (bénéficiaire) de son plein gré, sans aucune obligation légale ou contractuelle ; par exemple, des avantages de toute nature, des billets de voyage, des billets gratuits pour des événements, des repas, des réductions, l'utilisation des actifs de l'entreprise, etc.
---------------	---

HARCÈLEMENT Est un comportement non désiré qui a pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité de la personne concernée en raison de son âge, de son sexe, de son changement de sexe, de sa race ou de son origine ethnique, de sa religion ou de ses convictions, de son handicap, de son mariage et de son partenariat civil, de sa grossesse et de sa maternité, de son orientation sexuelle ou d'autres aspects de son identité.

HOSPITALITÉ Est la nourriture, la boisson, le divertissement, etc. qu'une organisation fournit aux invités et aux visiteurs. Par exemple, des repas, des voyages, des évènements, etc.

INTEGRITÉ Lexicalement, l'intégrité désigne le fait d'être honnête et d'avoir des principes moraux forts. Aux fins de la présente politique, l'intégrité signifie l'adhésion intransigeante et cohérente aux valeurs et principes éthiques de GME énoncés dans le code de conduite de GME.

PAIEMENT IRRÉGULIER Tout paiement non habituel, qui n'est généralement pas exigé par la loi ou par une obligation contractuelle. Par exemple, les paiements en espèces, les frais excessifs, les commissions, les montants incorrects, etc.

ENTITÉ PUBLIQUE Désigne les institutions publiques, les organisations publiques, les organes gouvernementaux. Le terme implique également les entreprises appartenant à l'État ou contrôlées par lui (par exemple, les télécommunications, la poste, l'énergie, le pétrole et le gaz, les institutions médicales, les écoles et les universités financées par l'État, etc.)

ORGANISATION INTERNATIONALE PUBLIQUE Désigne une organisation dont les membres sont l'un des suivants:

- pays ou collectivités territoriales,
- gouvernements des pays ou des collectivités territoriales,
- autres organisations internationales publiques,
- un mélange de l'un quelconque des éléments ci-dessus

Par exemple, l'UE, les Nations-Unies, la Banque mondiale, le FMI, l'OTAN, l'Organisation mondiale du commerce, etc.

AGENT PUBLIC Sont les personnes qui exercent une fonction législative, administrative ou judiciaire (qu'elles soient nommées ou élues) ; toute personne exerçant une fonction publique, y compris pour une agence publique ou une entreprise publique (par exemple, une entreprise d'État); tout fonctionnaire ou agent d'une organisation internationale publique.

Agent public national : fonctionnaire ou agent public tel que défini par le droit national du pays dans lequel la personne en question exerce cette fonction aux fins de l'application du droit pénal de ce pays.

Agent public étranger: fonctionnaire ou agent public exerçant à l'étranger les fonctions publiques susmentionnées.

Par exemple, les fonctionnaires et employés de l'UE; les organismes gouvernementaux nationaux, régionaux, locaux ou municipaux ; le personnel des ambassades; le personnel d'autres services diplomatiques, par exemple les délégations auprès de l'OTAN, de l'ONU, etc.; les forces armées/défense, la police et les autres organismes chargés de l'application du droit pénal, les partis politiques, les responsables de partis et tout niveau de fonction politique ; certains rôles et fonctions des familles royales, etc.

REPRÉSAILLES est tout comportement négatif, dans un contexte professionnel, à l'encontre d'un dénonciateur ayant signalé une violation réelle ou potentielle, qui cause ou peut causer un préjudice injustifié au dénonciateur.

TIERS Aux fins de la présente politique, sont des personnes physiques qui ne sont pas des Employés des Entités Genesis et des personnes morales qui ne sont pas détenues ou contrôlées par les Entités Genesis. Par exemple, les partenaires commerciaux, les fournisseurs, les consultants, les agents, les membres de la famille et les parents des employés, etc.

SECRET COMMERCIAL Est une information commerciale,

- qui n'est pas connue ou accessible publiquement
- qui a une valeur commerciale du fait de son caractère secret
- o qui fait l'objet de mesures appropriées de confidentialité et de secret

MEMBRE(S) DE L'ÉQUIPE Sont tous les employés, y compris les employés à temps plein ou partiel ou les employés temporaires, les stagiaires, les étudiants en activité, les membres de l'équipe de l'agence, les expatriés, les coordinateurs travaillant dans les entités GME en Europe. La définition s'étend également aux personnes qui doivent être considérées comme équivalentes aux travailleurs salariés en raison de leur dépendance économique.

DÉNONCIATEUR Est un déclarant, souvent un employé, qui divulgue des informations sur des actes répréhensibles ou des fautes commises au sein de GME ou en rapport avec les activités de GME, qui sont préjudiciables aux intérêts ou à la réputation de Genesis.

